

APPLICATION : Les présentes C.G.V s'appliquent aux relations commerciales de notre société avec les clients particuliers. Les ventes sont soumises aux présentes CGV qui prévalent sur toutes conditions d'achat et tous autres documents sauf dérogation formelle et écrite sur facture. Le fait pour notre société de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Toute condition contraire posée par le client sera donc, à défaut d'acceptation expresse de la direction, non imposable à notre société quel que soit le moment où elle aura pu être portée à notre connaissance. Les documents publicitaires, photos, croquis, dimensions, et textes sont donnés à titre indicatif et ne sauraient être considérés comme contractuels. Les documents publicitaires, photos, croquis, dimensions et textes sont donnés à titre indicatif et ne sauraient être considérés comme contractuels. Les dimensions des piscines sont données à titre indicatif et sont indiquées par la longueur et la largeur d'un rectangle à l'intérieur duquel pourrait s'inscrire la piscine. Il pourra exister de ce fait une différence entre les dimensions indiquées et celles de la surface effective de nage. Les dimensions des piscines bénéficient d'une tolérance de +/- 3%. Le client reconnaît avoir été informé de toutes les caractéristiques, spécifications d'installations, d'utilisations et d'entretien des produits de notre société.

La fabrication des piscines est faite à partir de moule, par conséquent les piscines peuvent avoir des défauts d'aspect du style paroi non-droite qui fait légèrement le ventre.

DUREE-INDIVISIBILITE de L'OFFRE : Sauf stipulation contraire, les offres ne sont valables que dans un délai de 7 jours qui suit leur remise. La non-acceptation des CGV entraîne l'annulation de la commande et la non restitution de l'acompte versé. Les prix indiqués incluent les remises, rabais, ristournes accordées. Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

COMMANDES: Les commandes doivent donner lieu à signature du devis par le client et au versement d'un acompte de 30%. Le vendeur n'est lié par les commandes prises par ses représentants ou employés qu'à réception d'un acompte de 30% et sous réserve d'une confirmation écrite ou signée. L'acceptation des commandes pourra également résulter de l'expédition ou de la livraison des produits ou marchandises. Avant de laisser entamer les travaux, le client indiquera clairement l'emplacement et les niveaux à respecter. Il se sera également assuré d'être en règle vis à vis de toutes les autorités publiques ou privés et dispense expressément notre société de vérifications à ce sujet. Le montant des prestations et fournitures indiqués dans le bon de commande sont établis en fonction des dimensions, quantités et préconisations indiqués dans le manuel de pose, valant cahier des charges (sauf stipulations expressément écrites sur le bon de commande). Dans le cas où le terrassement serait effectué directement par le client ou toute personne de son choix, ce dernier devra respecter les côtes d'excavations indiquées dans le manuel de pose. En cas de non-respect des dites dimensions, il est expressément convenu que le supplément éventuel de gravier ou d'agrandissement de l'excavation et de main d'œuvre sera à la charge du client qui l'accepte dès à présent. Il en est de même pour l'implantation du local technique (6 mètre maxi de la piscine), si le client change l'emplacement du local, tous frais supplémentaires seront à la charge du client, il en est de même si le client déplace le local après la réalisation des branchements et que les branchements déjà réalisés casses, fuites ou ont un défaut quelconque.

Le gravier que le vendeur indique sur le devis, la commande, la facture utilisé est uniquement pour l'installation de la piscine et non pour les plages sauf si indiqué sur la facture, le travail du vendeur s'arrête (si la prestation facturée) à l'assise béton et margelle pour la piscine, les plages de la piscine emménage des contours de la piscine sont à la charge du client. , Tous travaux imprévus dans la structure ou la consistance du sol ou sous-sol restent à la charge du client. Sont visés par les dispositions de l'alinéa précédents, sans que cette liste puisse être considérée comme exhaustive, les diligences suivantes: -Les amenées d'eau et d'électricité jusqu'à la piscine, rabattement de la nappe aquifère, Démolition des roches, construction de faux puits, stabilisation des sols instables, remise en état des accès et abords du chantier, et en général toute particularité qui rendrait difficile ou impossible l'avancement des travaux. Par ailleurs, si le client entend persister dans le choix d'un emplacement qui lui a été désigné comme inadapté, voire générateur de difficultés ultérieures (affaissement ou déstabilisation de l'ouvrage par exemple) ou s'il entend effectuer lui-même certaines installations, nous dégageons toute responsabilité quant au mauvais fonctionnement de notre matériel, le client serait considéré comme s'étant immiscé fautivement dans la réalisation.

DELAIS DE RETRACTATION : Lorsque le client accepte le devis à son domicile, il dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à partir de la date de signature du devis. Le client peut donc revenir sur sa décision suite à la signature du devis, pour cela le client devra envoyer un courrier recommandé avec AR signifiant sa rétractation dans les 14 jours suivant la signature du devis. Après réception le vendeur devra reverser l'acompte du client dans un délai de 14 jours.

Après ce délais si le client renonce à son devis signé l'acompte sera perdu, le client ne pourra pas demander le remboursement de celui-ci. (cass. civ. 1re du 18.6.96, n°94-15121).

Si le client n'indique pas la date d'acceptation du devis, la date prise en compte pour le délai de rétraction du devis sera la date de la réalisation du devis.

Lorsque le client accepte le devis en magasin aucun délai de rétractation ne sera accordé. En cas d'annulation du devis le client ne pourra en aucun cas demandé le reversement de l'acompte.

TERRASSEMENT : Le tarif du terrassement est indiqué en bas du devis en commentaire, le montant n'est pas compris dans le devis.

Le client est libre de choisir un autre terrassier que le nôtre.

Toute fois si lors de l'installation de la piscine, les poseurs s'aperçoivent que le trou de la piscine est trop grand, trop petit, trop haut, trop bas ou autre tous les frais supplémentaires engendrés seront à la charge du client, si le chantier prend du retard dû à cela toute journée supplémentaire sera facturé au minimum de 1512" TTC/ jour.

Si la piscine doit être re-livré suite à une erreur de terrassement la livraison se fera en fonction du planning de la société et une facture de re-livraison d'un montant minimum de 840" TTC vous sera établie 72h avant la livraison et le règlement vous sera demandé 48h avant la livraison par chèque de banque, espèce déposé au bureau situé 315 Vieille ROUTE . 30670 Aigues-Vives, ou par virement avec une preuve de virement envoyé par mail à l'adresse contact@sip-gard-piscines.com

Le trou de la piscine se fait entre 2 et 1 jours avant la livraison de la piscine. Avant de faire le trou un responsable de la société vient sur place, il est demandé que le terrassier faisant le trou soit présent lors de cette venue afin de faire le traçage de la piscine et d'indiquer les cotes au terrassier.

ATTENTION si un apport de terre est fait afin de mettre la piscine plus haute (exemple niveau terrasse), la terre rapporté ne sera pas tassé et au vu des terrains qui travaillent et bougent cela risque d'abîmer l'assise béton ainsi que les margelles. Par conséquent la société ne pourra pas être tenue responsable.

LIVRAISONS : Les livraisons sont effectuées soit par la remise directe du produit (pris du stock, exposition ou commande fournisseur) au client, soit par simple avis de mise à disposition, soit par délivrance à un expéditeur ou à un transporteur dans les locaux du vendeur. Le client s'engage à prendre livraison dans les trois mois qui suivent la date indicative de livraison. Ce délai expiré, le vendeur pourra considérer que la commande est annulée et la vente unilatéralement résiliée par le client. Dans ce cas ou en cas de dédit du client, l'acompte versé sera conservé par le vendeur. Les livraisons ne sont opérées qu'en fonction des disponibilités et de l'ordre d'arrivée des commandes. Le vendeur est autorisé à procéder à des livraisons de façon globale ou partielle. Les délais de livraison sont indiqués aussi exactement que possible mais sont fonction des facultés d'approvisionnement et de transport. Le dépassement des délais de livraison par le vendeur ne peut donner lieu à dommages et intérêts, retenue, ni à annulation des commandes en cours. Toutefois, si trois mois après la date indicative de livraison (avec mise en demeure de livrer de la part du client) le produit n'a pas été livré par le vendeur pour toute autre cause qu'un cas de force majeure, la

vente pourra alors être résiliée à la demande de l'une ou l'autre des parties. Le client pourra obtenir restitution de son acompte à l'exclusion de toute autre indemnité ou dommages et intérêts. Sont notamment, considérés comme cas de force majeure, déchargeant le vendeur de son obligation de livrer : la guerre, tourmente, incendie, les grèves, les accidents, l'impossibilité d'être approvisionné, l'inaccessibilité du terrain, crise sanitaire. Le vendeur tiendra le client au courant et vice-versa, en temps opportun, des cas et événements ci-dessus énumérés. En toutes hypothèses, la livraison dans le délai ne peut intervenir que si le client est à jour de ses obligations envers le vendeur, quelle qu'en soit la cause. Le client souhaitant reporté la livraison devra informer le vendeur au minimum un mois avant la date de livraison initialement prévu, au-delà de ce délai le client devra au vendeur des frais de changement de planning représentant :

- 3 techniciens à 7h/jours soit 21h/jours x tarif intervention en vigueur

Le tarif de livraison comprend un forfait de 2h pour la livraison et le déchargement de la piscine sur place, au-delà le client sera facturé en supplément à 60" HT/h (tout heure commencée sera dû).

Lors des livraisons pour des piscines vendues kit, kit + ou semi-kit, semi kit +, le client devra prévoir 2 personnes pour aider le chauffeur a déchargé

Risques : Les risques de la chose vendue sont transférés au client dès l'expédition. Lorsque la chose vendue doit faire l'objet d'un transport et même lorsque le coût de ce transport est inclus dans nos prix, l'expédition est faite aux risques du destinataire qui devra faire son affaire personnelle des recours contre le transporteur (dans les 3 jours) pour tous manquement ou dommages subis. Réception : La livraison acceptée par le client vaut réception. Sans préjudice des dispositions à prendre vis à vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité du produit livré au produit commandé ou au bordereau d'expédition doivent être formulées par écrit dès la réception, en aucun cas « sous réserve au déballage » et conformité par lettre RAR dans les 3 jours de l'arrivée des produits. Aucune contestation ne sera acceptée si ces modalités n'étaient pas respectées. Il appartiendra au client de fournir toutes justifications quant à la réalité des vices et anomalies constatées. Il devra laisser au vendeur toutes facilités pour procéder à la constatation desdits vices et anomalies et pour y porter remède. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers, sauf accord express du vendeur.

TOUTES LES PISCINES DOIVENT ÊTRE ASSUREES PAR LE CLIENT LE JOUR DE LA LIVRAISON. LA SOCIETE SE DEGAGE DE TOUTE RESPONSABILITE SI LA PISCINE VENAIT A BOUGER, S'ABIMER, OU A ÊTRE RENDU IMPROPRE A L'UTILISATION SUITE A DES ELEMENTS EXTERIEURS TELS QUE INTEMPERIE, NEIGE, INONDATION, CATASTROPHE NATURELLE, MOUVEMENT DE TERRAIN OU AUTRE.

ENTRETIEN : IL EST VIVEMENT CONSEILLE AU CLIENT DE REMPLIR LES PISCINES AVEC DE L'EAU DE VILLE. NE PAS UTILISER D'ADOUCEUR. SI LE CLIENT MET DE L'EAU DE FORAGE, DE PLUIE LE VENDEUR LUI CONSEILLE DE FAIRE UNE ANALYSE D'EAU COMPLETE (METAUX, PH, DESINFECTANT ETC...) ET D'AJOUTER LES PRODUITS NECESSAIRE AU REEQUILIBRAGE DE CELLE-CI (ARRET METAL, PH, CHLORE ou BROME etc...)

Au vu d'un suivi de qualité et afin d'assurer la prise en charge de garantie de la piscine, le client devra acheter exclusivement les produits et accessoire chez ledit vendeur, si non -respect de cette clause le vendeur ainsi que les fournisseurs déclineront toutes responsabilité sur les dommages lié à la coque, aux matériels et aux accessoires de piscine. - La qualité de l'eau ne pourra en aucun cas être de la responsabilité du vendeur.

Si le client le désire et nous en fait la demande un contrat d'entretien lui sera envoyé.

CONTRAT D'ENTRETIEN : Pour effectuer un contrat d'entretien, un entretien téléphonique se fera avec le client afin de définir les besoins. Suite à cela un devis vous sera envoyé indiquant le nombre de passage, les conditions du contrat et le tarif, - si le client désire moins de passage le vendeur se dégage de toute responsabilité en cas de déséquilibre de l'eau et propreté de la piscine, lorsqu'un contrat d'entretien est signé il ne pourra en aucun cas être modifié, le contrat prévoit un certain nombre de passage, tout passage supplémentaire sera facturé au tarif en vigueur, les passages pour l'entretien des piscines seront défini par semaine et non par jour. Le vendeur pourra intervenir pour le contrat d'entretien du Lundi au vendredi. Les contrats d'entretien ne sont pas des contrats d'astreinte, il ne pourra pas être demandé au vendeur d'intervenir en dehors de prestations signées lors de ce contrat.

Toutes anomalies sur le matériel et la piscine ne sont pas compris dans le contrat d'entretien, par conséquent si une anomalie est constaté le vendeur préviendra le client, un devis sera envoyé au client, sans acceptation écrite et paiement intégrale de l'intervention celle-ci ne pourra en aucun cas être faites et ne pourra impacter le vendeur.

Entre chaque passage la piscine devra être entretenue par les clients.

Les produits sont compris dans le contrat, le technicien viendra le jour de l'entretien avec les produits qu'il a besoin, il réajustera au besoin votre piscine.

Si le client a besoin de produit supplémentaire pour sa piscine hors passage du technicien, les produits seront à la charge du client. Les produits

INTERVENTION : Lors d'une demande d'intervention un minimum de 162 euros sera facturé au client pour le diagnostic et la main d'œuvre. Un devis se fera fait systématiquement pour toute demande d'intervention. Aucune intervention ne sera effectuée sans acceptation du devis et un acompte de 30% vous sera demandé.

Les CGV ci-joint devront également être paraphé et signé pour toute intervention. Le solde de l'intervention se fera soit par carte bleu, soit par espèce le jour de l'intervention avant que le vendeur ne commence l'intervention, soit par virement 48h avant l'intervention avec demande de preuve de virement. Plus aucun chèque ne sera accepté.

Si le client réalise lui-même une partie des travaux après l'acceptation du devis, aucune remise supplémentaire ne sera effectuée et le montant de la facture sera identique au montant du devis signé.

La non-acceptation des CGV entraîne l'annulation de l'intervention et la non restitution de l'acompte versé. Les prix indiqués incluent les remises, rabais, ristournes accordées. Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé

INSTALLATION MATERIEL : Lors de l'installation d'un électrolyseur dans une piscine déjà existante avec utilisation de produits chlore, brome ou autre, le vendeur conseille de vider (selon le respect des vigilances en vigueur) et de re-remplir la piscine avec de l'eau de ville.

En cas d'installation d'un local technique enterré ou semi-enterré ou de style rocher avec un système de régulateur de PH, le bidon de PH devra être obligatoirement être mis l'extérieur du local pour éviter la corrosion du matériel dû à l'acide qui s'en dégage.

Les margelles fournis sont soit du style rustique ou pierre naturel et peuvent avoir des défauts d'aspect de style tailles différentes, épaisseur différente, forme différentes indépendant du vendeur, par conséquent le vendeur ne pourra pas être tenue responsable des défauts esthétiques.

Les terrains des clients bougeant, le vendeur se dégage de toute responsabilité si les joints des margelles venaient à se craqueler, jaunir, se fissurer, il en est de même pour l'assise béton.

RETOUR du MATERIEL NEUF : Le vendeur n'est pas tenu de reprendre le produit qui lui serait retourné pour un motif ne relevant pas de sa responsabilité ou pour tous défauts ne rendant pas impropre le produit à sa destination. Tout retour de produit doit faire l'objet d'un accord formel entre le vendeur et le client et être effectué dans l'emballage d'origine. Tout produit retourné sans cet accord ou sans emballage serait

tenu à la disposition du client et ne donnerait pas lieu à l'établissement d'un avoir. Les frais et les risques du retour sont toujours à la charge du client. Aucun retour ne sera accepté après un délai de 8 jours suivant la date de livraison. Toute reprise acceptée par le vendeur entraînera, au choix de celui-ci, son remplacement ou la constitution d'un avoir au profit du client, après vérification qualitative et quantitative des produits retournés. En cas de retour injustifié, les acomptes versés resteront acquis au vendeur, qui aura en outre la possibilité de facturer au client son déplacement éventuel. Au cas de vice apparent ou de non-conformité des produits livrés, dûment constaté par le vendeur dans les conditions prévues à l'article « Garanties », le client pourra obtenir la réparation, le remplacement ou un avoir au choix du vendeur, à l'exclusion de toute indemnité ou de dommages-intérêts. PRIX : Les prix communiqués s'entendent hors TVA, et sauf conditions particulières, départ de nos magasins. Les taxes légales figurants sur les factures sont à la charge du client. Les prix sont révisibles sans préavis en fonction des tarifs du marché.

PAIEMENTS : Sauf clauses spéciales acceptées par le vendeur, les produits sont payables au comptant, sans escompte, 48h avant la livraison sans le règlement aucunes marchandises ne sera livrées et les frais engendrés pour une nouvelle livraison sera à la charge du client. Une facture est établie pour chaque livraison 48h avant et délivrée par mail. Dans tous les cas, le montant afférent à la coque piscine, aux matériels, et à la pose devra expressément être soldé 48h avant la livraison Le solde se fera soit par chèque de banque certifié et devra être déposé au magasin à l'adresse de notre siège soit 315 vieille route . 30670 Aigues-Vives 48h avant la livraison, soit par virement 48h avant la livraison, une preuve de virement sera exigé et devra être envoyé à l'adresse mail : contact@sip-gard-piscines.com. (Il en est de même pour tous travaux commencés ». Retard ou défaut de paiement : le non-paiement aux échéances stipulées rend toutes les factures exigibles et entraînera, sans obligation de mise en demeure préalable de la part du vendeur, outre l'arrêt du chantier ou autres prestations, la facturation de pénalités d'un montant égal à 1,5 fois le taux d'intérêts légal. La garantie ne sera acquise que pour autant que le client soit en règle de paiement. Le non-respect des stipulations ci-avant permet au vendeur de suspendre toutes livraisons, travaux et garanties. GARANTIES : Les garanties contractuelles ne sont pas exclusives de la garantie légale pour vices cachés. Notre responsabilité ne peut être engagée au-delà de celles de nos fournisseurs. Sauf mention expresse et écrite de notre part sur la facture, la garantie des produits vendus est de 1 an à compter de la date de livraison. Pour ce qui est des piscines : l'étanchéité de la coque est garantie 10 ans, sous réserve d'installation conforme au manuel de pose et d'utilisation. Le palissement éventuel du gelcoat ou sa perte de brillance doit être considérés comme usure normales et ne rendant en rien la piscine impropre à sa destination. Le « moucheté » sur le gelcoat peut présenter des micro-dépressions superficielles devant être considérées comme une caractéristique du produit. La lèvre de la piscine étant destiné à être recouverte par des margelles ou autre peut avoir des défauts d'aspect et de gelcoat noncombant en rien à l'utilisation de la piscine et ne rentrant pas en compte dans la garantie décennale. Dans le cadre d'une vente en kit (hors installation) le client, faisant libre choix de son installateur, dégage le vendeur de toutes conséquences relatives à l'installation. La garantie décennale sur le gros-%uvre ne peut jouer qu'en cas de réalisation et facturation des travaux par notre société. Il est impératif : de maintenir, été comme hiver, le pH de l'eau entre 6,8 et 7,2 - de ne pas employer d'abrasif. . de faire vérifier vos mises à la terre par un professionnel agréé tous les ans en période d'été . d'installer un aquaterre et de vérifier son état annuellement en période d'été . de ne jamais laisser la piscine sans son volume d'eau habituel (2/3 skimmer immergé). Ne jamais vidanger votre piscine par temps pluvieux ou orageux . Avant vidange, vérifier la hauteur d'eau dans le puisard . Une attention particulière doit être apportée : en cas de vidange, par temps de gel ou de forte pluie. La garantie n'est acquise que pour autant que le client se soit conformé strictement aux instructions des présentes CGV, au manuel de pose et d'utilisation, valant cahier des charges et aux recommandations du fabricant concernant l'installation, et à l'achat des produits d'entretien et accessoires chez ledit vendeur. Les coques dites d'occasion, d'exposition ou déclassées sont vendues en l'état et pouvant faire apparaître des défauts. Elles ne bénéficient d'aucune autre garantie que celle sur l'étanchéité. Etendue-Domaine : La garantie n'interviendra qu'après la signature par le client du procès-verbal de réception (en cas de semi-kit ou prête au bain), sans que sa durée soit augmentée en cas de retard de la mise dudit P.V. Au cas où le client n'aurait pas réalisé les paiements aux échéances convenues, la garantie sera suspendue jusqu'au paiement des règlements en retard, sans que cette suspension puisse augmenter la durée de la garantie. Les interventions au titre de la garantie n'ont pas pour effet de prolonger la durée de celle-ci. La garantie est limitée aux produits fournis et/ou installés par le vendeur. Elle consiste en la réparation par ses soins ou par le fabricant, en ses ateliers ou sur place des vices de fabrication ou de matière. Dans tous les cas, la responsabilité du vendeur se limite au remplacement ou à la réparation des pièces défectueuses au choix du vendeur, sans qu'aucune indemnité ou dommages et intérêts puisse être réclamé, notamment pour dégâts matériels ou corporels. La garantie couvre en conséquence uniquement les pièces à l'exclusion de tout frais de dépose, repose de vidange, remplissage, produits, main d'œuvre, déplacement ou transport qui demeurent à charge du client. Il appartient au client de s'assurer contre les risques inhérents à la présence ou à l'usage des produits vendus, même si ceux-ci résultent d'un vice de construction. Exclusions : La garantie cessera dans le cas où les produits du vendeur auraient été modifiés en dehors de ses ateliers ou par des personnes n'appartenant pas à sa société ou à celles des fabricants. Les défauts et détériorations provoqués par l'usure normale ou par un accident extérieur (montage ou installation erronés, entretien défectueux, utilisation anormale, tâche, bulles, cloques résultant de phénomènes chimiques, électriques ou électrochimiques de l'eau , stockage non conforme, non-respect des dates de péremption, intervention d'un tiers, chocs, maintien de la piscine sans eau, gel, incendie...) ou encore par une modification du produit non prévue, ni spécifiée par le vendeur sont exclus de la garantie. La garantie ne saurait s'appliquer si les marchandises sont installés, entretenues, réparées ou utilisées par une personne non qualifiée ou sans respect des préconisations des produits ou du manuel de pose et d'utilisation (pour les piscines) valant cahier des charges dont le client reconnaît avoir reçu un exemplaire. Toute intervention, hors garanties sera facturée, pièces, main d'œuvre et déplacement selon le tarif en vigueur. La garantie ne couvre pas les revêtements polyester et peintures sauf conditions expresses et écrites de notre société sur les factures ; ainsi que les détériorations de tubulaires et câblages dues à des affaissements de terrain. Les ampoules projecteurs et les joints de margelles sont exclus de la garantie. RESERVE PROPRIETE : La loi n°80-335 du 12/05/1980 -Le vendeur conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en en principal et accessoire. Ne constitue pas paiement au sens de cette clause la remise d'un titre créant une obligation de payer (traite ou autre). Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances pourra entraîner la revendication du ou des biens. Les dispositions ci-avant ne font pas obstacle à compter de l'expédition, au transfert au client des risques de perte et de détérioration des produits ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner. Le client est tenu de s'assurer contre ces risques et dommages.

La non signature et restitution par le client d'un des documents (procès-verbal, attestation de garantie décennale, attestation de fin de chantier etc) remis par le vendeur rendra caduque la garantie décennale.



Informations concernant l'exercice du droit de rétractation Annexe à l'article R. 121-2 du Code de la consommation Vous disposez de 14 jours pour annuler cette commande, si vous annulez votre commande, vous pouvez utiliser le formulaire ci-dessous

ANNULLATION DE COMMANDE

Articles L121-21 à L121-26 du code de la consommation

Possible en cas de vente conclue à distance ou vente conclue par le ou la commercial(e) par démarchage à domicile, ou sur le lieu de travail du client. Le droit de rétractation n'est pas applicable aux achats accomplis dans les foires et les salons.

Conditions :

~ Complétez et signer ce formulaire~ L'envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception

~ L'envoyer à

SARL SIP GARD / SIP ALES
315 VIEILLE ROUTE
30670 AIGUES-VIVES

~ L'expédier au plus tard sous quatorze jours à partir de la signature du devis ou si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant.

Pour annuler votre souscription, vous pouvez utiliser le formulaire ci-dessous

Formulaire de rétractation Annexe à l'article R. 121-1 du Code de la consommation Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat à l'adresse suivante : SIP GARD / SIP ALES 315 VIEILLE ROUTE . 30670 AIGUES-VIVES

Je soussigné déclare annuler la commande ci-après :

Nature de la marchandise :

Nom du client :

Date de la signature du devis : / /

Adresse :

Signature du client



Signature du client avec mention « lu et approuvé + date + lieu » :